



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9091^e séance

Mercredi 13 juillet 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Costa Filho (Brésil)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Mathur
Irlande	M. Gallagher
Kenya	M. Ndung'u
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 13 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2022/484)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 13 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/484)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/549, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/484, qui contient le texte d'une lettre datée du 13 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2643 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Gallagher (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande a voté pour la résolution 2643 (2022), qui proroge de 12 mois supplémentaires le mandat de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH). Nous soutenons pleinement l'action dont s'acquitte la Mission sous la direction du général Michael Beary, et nous remercions de ses efforts le Royaume-Uni, rédacteur chargé de ce dossier.

La MINUAAH joue un rôle crucial en cette période délicate pour le Yémen, notamment en tant qu'interlocutrice et médiatrice clef pour les parties pendant la trêve, en s'acquittant d'une fonction de premier plan en matière de lutte contre les mines, qui sauve des vies, et en dialoguant avec les communautés locales à Hodeïda, en particulier les organisations de femmes. Nous nous félicitons que tout cela soit reflété dans le texte adopté aujourd'hui.

L'Irlande tient à dire officiellement qu'elle considère que les résolutions du Conseil de sécurité doivent rester ancrées dans des rapports fondés sur des données factuelles et consultables par tous les membres du Conseil de sécurité. Lorsque le texte de la résolution évoque les préoccupations suscitées « par les informations faisant état de l'utilisation des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa à des fins militaires », il se base sur des évaluations auxquelles nous n'avons pas tous eu accès, ce qui s'écarte des précédents et de la pratique établie au Conseil.

L'Irlande aurait également préféré que cette résolution reste pleinement alignée sur le texte original de l'Accord sur Hodeïda, auquel la Mission continue de consacrer ses capacités et son attention.

Néanmoins, notre appui à la MINUAAH, à ses dirigeants et au rôle qu'elle joue sur le terrain reste inébranlable. Nous nous félicitons que la prorogation de son mandat aujourd'hui ait été unanime.

La séance est levée à 10 h 15.